



Longtemps éclaté entre des textes discrets de procédure pénale, ceux du droit des étrangers et de rares principes de droit civil, le droit de l'enfermement trouve désormais sa cohérence dans le bloc de constitutionnalité et dans la Convention européenne.

C'est donc de questions de droits fondamentaux de la personne retenue ou détenue, que les juridictions nationales sont de plus en plus souvent saisies. La protection de ces droits, harmonisée dans des termes de plus en plus voisins par le Conseil d'Etat et par la Cour de cassation, chacun pour ce qui le concerne, devient un horizon mobile, bien plus qu'un but prédéterminé auquel la France serait sur le point de toucher.

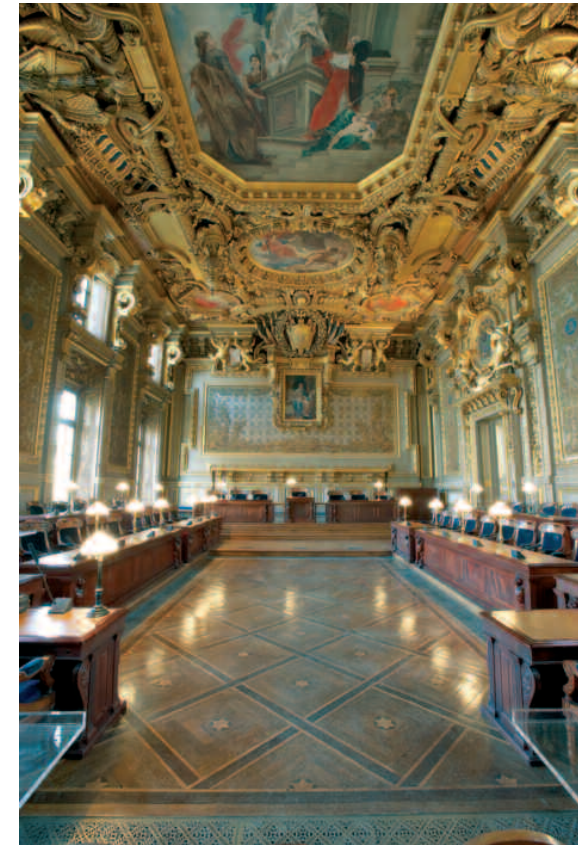
Le cas des mineurs détenus et celui des étrangers en témoignent plus encore que d'autres. Et c'est dans cette perspective en perpétuel renouvellement que s'inscrit l'action de la Contrôleur générale des lieux de privation de liberté.

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

**Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire
avant le 22 novembre 2016
sur le site Internet www.courdecassation.fr**

COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

Les droits fondamentaux de la personne détenue ou retenue



lundi 28 novembre 2016
de 13h30 à 18h
en Grand'chambre
5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats

13h *Accueil des participants*

13h30 Allocution d'ouverture

Thierry FOSSIER

Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Les normes

13h45 Introduction aux débats : quelques exemples d'application des textes conventionnels et constitutionnels

Muriel GIACOPELLI

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Discussion

14h30 *La jurisprudence*

La jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Benoît LAURENT

Conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation

La protection des droits fondamentaux des détenus
par le juge administratif

Didier RIBES

Maître des requêtes au Conseil d'État,

Discussion

Les situations particulières

16h Les mineurs détenus

Soraya MEHDAOUI

Chercheur à l'Université de Paris Nord, directrice de service de la PJJ

16h30 Les étrangers retenus

Emmanuel PUTMAN

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Discussion

17h30 Propos conclusifs

Adeline HAZAN

Contrôleure générale des lieux de privation de liberté